

➤ Régulariser votre déclaration mensuelle de collecte de déchets

Entant qu'opérateur de déchet affilié à Ecominéro, **vous déclarez mensuellement les quantités de déchets inertes reçues** afin d'obtenir la rémunération financière de votre éco-organisme.

Il peut arriver, lors de l'importation de votre déclaration de déchets, que certaines lignes soient refusées (en couleur rouge). Dans ce cas, Ecominéro vous indique la marche à suivre.

➤ À noter

La régularisation permet uniquement de valider certaines lignes refusées. Elle ne permet en aucun cas de modifier ou de refuser des lignes validées **ni d'en ajouter des nouvelles**.

Tous les champs dans la déclaration de déchets doivent être obligatoirement renseignés pour que le fichier soit correct.

POSSIBLITÉS DE CORRECTIONS DANS LES DIFFÉRENTS STATUTS DE LA DÉCLARATION

Statut «1/3 Ouverte» : vous n'avez pas encore validé votre déclaration

➤ Lors de l'importation de la déclaration, il y a des lignes refusées, mais vous ne l'avez pas encore validée :

- 1 Passez votre souris sur le code erreur afin de visualiser la raison pour laquelle la ligne n'a pas été validée.
- 2 Effectuez les corrections nécessaires sur votre fichier de déclaration.
- 3 Réimportez la déclaration.

➤ Si vous rencontrez des difficultés pour importer votre déclaration, cela est peut-être dû à :

- le format du fichier a été modifié (code erreur 101) : corrigez le fichier en respectant le format transmis par Ecominéro. [Téléchargez ici le fichier](#).
- le SIRET indiqué ne correspond pas au SIRET du site de réception de déchets (code erreur 102) : indiquez le bon SIRET dans la première colonne du fichier de déclaration.
- la déclaration est fermée : demandez la réouverture via notre [formulaire de contact](#) si la déclaration est de moins de 3 mois. **Au-delà de 3 mois la réouverture n'est plus possible!**

Statut « 3/3 Validée par Ecominéro » : Ecominéro a validé votre déclaration

➤ Dans les cas ci-dessous une régularisation des lignes refusées peut être possible.

Le tableau suivant explique les actions à réaliser pour régulariser chaque code erreur :

Code erreur	Texte message utilisateur	Colonne affectée	Actions de régularisation
114	Le tonnage est au-dessus du seuil accepté par livraison pour les entreprises.	M. Quantité déchet	Fournir des explications précises sur ce dépassement de poids ainsi que le ticket de pesée, le bon de livraison et la DAP correspondant à la ligne rejetée.
117	Le SIRET doit être une série de 14 chiffres (sans espace, sans ponctuation, sans autres caractères) et doit être valide.	Q. SIRET société travaux	Demander la régularisation via notre formulaire de contact en confirmant que le SIRET est correct.
118	Cette réception de déchets n'est pas prise en charge par Ecominéro, car le code NAF du SIRET correspond à un gestionnaire de déchet.	Q. SIRET société travaux	Certifier dans la demande que vous êtes le premier point de reprise et fournir la DAP et le bon de livraison correspondant à la ligne rejetée.
123	Le n° de pesée a déjà été utilisé ou il y a plus de 20 % de pesées manuelles.	F. N° de pesée	Fournir le ticket de pesée correspondant à la ligne rejetée. Si le dépassement du seuil de pesées manuelles autorisé est lié à une panne de pont bascule, envoyez un message explicatif via notre formulaire de contact avec un document justifiant la date de début de la panne (ex : prise de rdv avec le technicien), et un autre document justifiant la fin de panne (ex : bilan d'intervention du technicien).

Pour pouvoir effectuer une demande de régularisation, il faut :

- 1 Que la déclaration soit validée par vous et par Ecominéro.
- 2 Que le bon à facturer (BAF) soit créé.
- 3 Que la régularisation soit effectuée au maximum 3 mois après que la déclaration à modifier a été faite.
- 4 Que la demande de régularisation soit envoyée via notre [formulaire de contact](#).

➤ Dans les cas ci-dessous la régularisation n'est plus possible :

Code erreur	Texte message utilisateur	Colonne affectée
103	Au moins un champ obligatoire est nul.	C. N°BL D. N°DAP F. N° de pesée
108	Ecominéro prend en charge uniquement les déchets issus du bâtiment. Indiquez « B » pour bâtiment ou « N » pour non-bâtiment.	E. Type de chantier
109	La date de réception des déchets est en dehors de la période de déclaration. La date doit correspondre au mois de collecte M-1 de la déclaration.	G. Date réception déchet
112	Le code déchet Ecominéro n'est pas reconnu. Le format est une série de 8 chiffres (sans espace, sans ponctuation, sans autres caractères).	K. Code déchet Ecominéro
113	La quantité de déchet doit être un nombre au format : 0,00. Les points comme séparateur ne sont pas acceptés.	M. Quantité déchet
116	Seules les quantités en tonne sont retenues. Le champ doit être complété avec la lettre « T ».	N. Unité de mesure
119	L'éco-organisme ne correspond pas à Ecominéro.	S. SIREN éco organisme
120	Le code déchet indiqué n'est pas rémunéré ou le code déchet est absent du barème Ecominéro.	K. Code déchet Ecominéro
123	Le tonnage est au-dessus du seuil accepté par livraison pour les particuliers.	M. Quantité déchet
124	Ecominéro prend en charge uniquement les déchets faisant l'objet d'une opération de recyclage ou valorisation de type R5 ou R12 ou R13.	H. Code traitement I. Qualification traitement final

